

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 6 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Isabelle Houle, conseiller no 2
Mme Mélanie Hardy, conseiller no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseiller no 6

Est absent : Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-05-75 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-05-76 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'avril 2024 se chiffrent à 33 484,99 \$
- Les factures payées durant le mois d'avril 2024 se chiffrent à 2 012,21\$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

24-05-77

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2024 au montant de 64 331,92 \$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 CAMÉRAS DE SURVEILLANCES ET ACCÈS AUX ÉDIFICES

24-05-78

Considérant l'intérêt du conseiller municipal à se munir de caméras de surveillance pour ses bâtiments municipaux;

Considérant qu'une demande d'évaluation de contrôle des accès aux édifices a été demandée également;

Considérant la visite des lieux effectués par Desmarais Protection et les soumissions obtenues;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Desmarais Protection pour l'installation de caméras : au bureau municipal, à l'église, au garage et à la caserne.

Il est également résolu de mandater Desmarais Protection pour le contrôle des accès à l'église.

5.4 MÂTS DRAPEAUX

24-05-79

Considérant le besoin d'un deuxième mât de drapeau près du centre communautaire;

Considérant les soumissions obtenues de Technima VL Inc.;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission #!09881 au coût de 5 504\$ avant taxes pour l'achat d'un mât de drapeau.

5.5 ASSURANCE BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE-CHOIX

Le conseil municipal désire reporter le point au mois prochain avec les informations supplémentaires.

5.6 MODÈLE DE CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Chaque élu devra s'inspirer de ce modèle afin d'y apporter les modifications nécessaires.

5.7 APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'UPTON-DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

24-05-80

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes:

- Au ministère des Affaires municipales (MAMH);
- Au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- À la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Au député de Circonscription de Saint-Hyacinthe, Mr Simon-Pierre Tremblay;
- À la MRC d'Acton Vale;
- À l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- À la fédération des municipalités du Québec (FQM);

5.8 DEMANDE SCOLAIRE CLASSE 3 ET 4-SÉCURITÉ ROUTIÈRE

24-05-81

Considérant la visite des élèves de la 3^e et 4^e année du primaire de l'école St-Marcel-de-Richelieu concernant leurs préoccupations vis-à-vis la sécurité routière;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'envoi d'une lettre indiquant nos implications en cours et les projets à venir en lien avec la demande.

5.9 FAMILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL-SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES-PROCLAMATION

24-05-82

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2024 sous le thème Les familles au cœur de notre univers;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la Semaine québécoise des familles, pour la période du 13 au 19 mai 2024;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble afin qu'elle ait accès à des services et ainsi obtenir le soutien dont elle a besoin pour contribuer pleinement à notre société;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;

DE RECONNAÎTRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations, pour transmettre la culture et les valeurs sociales;

D'INVITER les municipalités du territoire de la MRC à proclamer, eux aussi, la Semaine québécoise des familles.

5.10 JOURNÉE MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES-PROCLAMATION

24-05-83

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MRC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2024 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;

D'INVITER tous les élus et la population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

5.11 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL- DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

24-05-84

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Mélanie Hardy;

Appuyée par madame Isabelle Houle;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à permettre à ses citoyens de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2024.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

5.12 ADOPTION-RAPPORT DES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE L'ORGANISME MUNICIPAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

24-05-85

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un rapport des procédures de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la charte de la langue française;

Considérant que le rapport a pour but d'assurer un traitement équitable, efficient et efficace des plaintes faites auprès de l'organisme municipal concernant le manquement allégué à ses obligations prévues à la *Charte de la langue française*;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport des procédures de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la *Charte de la langue française*.

5.13 DÉPÔT DU RAPPORT DU NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS LA CONNAISSANCE OU UN NIVEAU DE CONNAISSANCE D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS ÉTAIT EXIGÉ OU SOUHAITABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023

La direction générale dépose le rapport du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2023.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.14 POSTE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET ADJOINTE À LA DIRECTION

24-05-86

Considérant la charge administrative de plus en plus grande au sein des municipalités;

Considérant que l'engagement d'une personne pour le journal et les communications n'est pas une tâche simple du fait qu'il s'agit d'un emploi à temps partiel;

Considérant que nous avons eu rencontré une personne ayant toutes les compétences requises afin de combler le poste de *Responsable des communications et adjointe à la direction*;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la création du poste de *Responsable des communications et adjointe à la direction*.

Il est également résolu de procéder à l'engagement de la *Responsable des communications et adjointe à la direction* le mois prochain.

5.15 CHAR ALLÉGORIQUE-FÊTE NATIONALE 2024-DEMANDE DE CONCEPTION

Le conseil ne donne pas suite.

5.16 RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PROJETS

La direction générale informe l'ensemble du conseil des demandes de subventions et des projets en cours.

5.17 2027-175^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal est appelé à réfléchir aux festivités qui auront lieu en 2027.

5.18 PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

24-05-87

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exigera, à partir de 2026, que tous les organismes municipaux possèdent un plan de gestion des actifs (PGA) afin de pouvoir bénéficier des subventions applicables;

Considérant qu'il y a lieu de demander des offres de services afin d'obtenir des estimations de coûts;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande de services professionnels à la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.19 MANDAT-ART ET JARDINS-AIDE MONTAGE SUBVENTION

24-05-88

Considérant le projet d'aménagement élaboré par Art et Jardins à l'automne 2023;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire obtenir la subvention OASIS afin d'effectuer le projet à un coût et dans un délai raisonnable;

Considérant qu'il y a lieu d'obtenir de l'aide au niveau de l'expertise afin de remplir ladite demande;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Art et Jardins comme aide et consultant au montage de la subvention OASIS.

Il est également résolu d'acquitter les honoraires pour le temps investi dans ledit projet.

5.20 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ-MANDAT

Tout mandat d'électricité qui sera demandé à l'avenir devra être réfléchi afin d'éviter les frais de déplacements.

5.21 RETOUR RENCONTRE SUR LES ÉOLIENNES

Madame Mélanie Hardy, conseillère, fait le retour sur la rencontre des éoliennes offerte pour les élus et les directions des municipalités en partenariat avec la MRC des Maskoutains.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

La direction générale dépose le compte rendu de la rencontre du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ayant eu lieu le 17 avril 2024.

6.2 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE D'OPTIMISATION SSI DU 11 AVRIL

Madame Mélanie Hardy, conseillère, fait le compte rendu de la rencontre d'optimisation SSI ayant eu lieu le 11 avril 2024.

6.3 DEMANDE DE DÉMISSION-COMPILATION DES FRAIS À REMBOURSER

MADAME ISABELLE HOULE, CONSEILLÈRE, MENTIONNE QU'ELLE A UN CONFLIT D'INTÉRÊT DANS CE SUJET ET S'ABSTIENT DE DONNER TOUTE OPINION.

Le sujet est reporté au mois prochain.

6.4 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES-RAPPORT AN 2-APPROBATION

24-05-89

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel de l'An 2 pour le schéma de couverture de risques tel que présenté.

7 TRANSPORT ROUTIER :

7.1 RAPIÉÇAGE DES ROUTES

24-05-90

Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à trois soumissionnaires pour les rangs et routes étant sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de correction de pavage un prix à la tonne métrique a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir :

- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée : 187,41\$ la tonne métrique taxes incluses;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Smith Asphalte Inc. : 199,47\$ la tonne métrique taxes incluses.

Considérant que les deux soumissions sont conformes;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir Les Entreprises Cournoyer Asphalte Inc. au coût de 187,41\$ de la tonne métrique taxes incluses.

7.2 GRADEUR

24-05-91 Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à deux soumissionnaires pour le nivelage des rangs et routes étant sous la responsabilité de la municipalité non pavés;

Considérant que pour effectuer le nivelage un prix à l'heure a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir :

- LP Gazon paysagiste : 183,96\$ l'heure taxes incluses;
- Les Niveleuses Olivier Masse : 201,21\$ l'heure taxes incluses sans rechargement;
- Les Niveleuses Olivier Masse : 212,70\$ l'heure taxes incluses avec rechargement.

Considérant que les deux soumissions sont conformes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir Les Niveleuses Olivier Masse pour le nivelage pour le rechargement de pierres en mai et le nivelage sans rechargement en octobre.

7.3 LIGNAGE DES RUES-LIGNES D'ARRÊT DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

24-05-92 Considérant que la Municipalité doit effectuer le lignage des routes sur le territoire;

Considérant que les travaux de lignage demandés sont : toutes les lignes d'arrêts, ainsi que l'inscription du 50 km/hr;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de lignage des routes au montant de 626\$ plus taxes par la compagnie Lignes Maska.

7.4 PIERRE 4^E RANG SUD ET ROUTE DU BAS DU 2

24-05-93 Considérant la demande de prix pour la pierre 0 ¾ A (type municipale) auprès de trois soumissionnaires, sur le 4^e rang Sud et la route du Bas du 2, avec un budget de 100 000\$;

Considérant qu'un prix à la tonne livrée sur la portion à amender à l'aide d'une remorque de type Floboy a été demandé;

Considérant qu'un des soumissionnaires s'est désisté ne couvrant pas le secteur;

Considérant que les deux autres soumissionnaires ont déposé leur prix;

Considérant les résultats obtenus (prix + livraison + redevances + environnement) :

- Carrière St-Dominique : 26,98\$/tonne métrique (3 350 tonnes);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Carrière PCM (1994) Inc. : 25,00\$/tonne métrique (3 479 tonnes);

Considérant que toutes les soumissions étaient conformes;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer le contrat de la pierre pour le 4^e rang Sud et la Route du Bas du 2 à Carrières PCM Inc. à 25,00\$ de la tonne métrique pour une somme de près de 3 479 tonnes.

7.5 FAUCHAGE DES ROUTES

24-05-94

Considérant que le fauchage des routes avec la faucheuse télescopique était établi aux trois ans;

Considérant que le conseil désire faire l'essai de ramener le fauchage aux deux ans;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la direction générale des soumissions pour le fauchage des routes avec la télescopique auprès de deux organismes pour cette année.

7.6 SERVICE D'INGÉNIERIE

24-05-95

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a besoin d'un service d'ingénierie professionnel, disponible, à l'avant-garde des nouveautés;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec monsieur Luc Brouillette, ingénieur;

Considérant que le mandat comprend la listes des activités suivantes :

- Assistance dans la planification et le suivi de projet;
- Assistance dans la préparation des demandes de subvention, demandes d'autorisations...
- Préparation et suivi de mandats octroyés à des entreprises de services professionnels;
- Réalisation d'études préliminaires et d'évaluation des coûts;
- Préparation des plans et devis;
- Assistance à la municipalité dans la gestion des appels d'offres;
- Surveillance des travaux;
- Participation à des rencontres avec les citoyens et/ou avec le conseil municipal.

Considérant que les honoraires proposés sont sur une base horaire au taux de 130\$/h plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de monsieur Luc Brouillette ingénieur.

7.7 DEMANDE DE RETRAIT-SERVICE D'INGÉNIERIE AVEC LA MRC DES MASKOUTAINS

24-05-96

Considérant l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique avec la MRC des Maskoutains en vigueur, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que toute municipalité désirant se retirer de ladite entente doit le mentionner par résolution avant le 1^{er} juillet de la dernière année de l'entente, soit le 1^{er} juillet 2024;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire sortir de *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique* de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander le retrait de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique* de la MRC des Maskoutains.

8 HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 DEMANDE D'ENTRÉE D'EAU AU 195 RANG DE L'ÉGLISE SUD

24-05-97

Considérant le dernier refus de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre vis-à-vis la demande d'entrée d'eau au 195 rang de l'Église Sud;

Considérant que le conseil municipal invalide ce refus;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à monsieur Normand Messier de refaire une demande de branchement en indiquant clairement le bâtiment sur lequel l'entrée d'eau est demandée, de faire la demande de permis pour une installation septique au bureau municipal en fournissant un devis de construction de l'installation septique afin de se conformer au règlement sur l'évacuation des eaux usées (Q-2, r.22). La Loi sur la qualité de l'environnement ne permet pas le rejet d'eaux usées dans l'environnement.

Il est également résolu d'installer une chambre de compteur au chemin, car les fuites sont plus facilement identifiables et la lecture en est simplifiée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2024. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Aucun permis n'a été émis.

9.2 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE-CHOIX

24-05-98

Considérant la précédente demande d'inclusion et d'exclusion sur le territoire afin de permettre le développement domiciliaire;

Considérant qu'il y a lieu de prioriser un lieu de développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de choisir comme lieu à prioriser le terrain de soccer.

9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #24-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #20-443 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Avis de motion est donné par madame Sylvie Viens qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement #24-464 modifiant le règlement #20-443 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Cette modification a pour but d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec la modification #23-631.

Puisqu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement le mois prochain.

Le projet de règlement #24-464 est également déposé et disponible pour consultation. Une copie papier peut également mis à la disposition sur demande.

9.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #24-465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #20-442 SUR LE RÈGLEMENT D'URBANISME

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Bernier qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement #24-465 modifiant le règlement #20-442 sur le règlement d'urbanisme. Cette modification a pour but d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec la modification #23-631.

Puisqu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement le mois prochain.

Le projet de règlement #24-465 est également déposé et disponible pour consultation. Une copie papier peut également mis à la disposition sur demande.

9.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #24-466 CONCERNANT LES NUISANCES

Avis de motion est donné par madame Sylvie Viens qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement #24-466 concernant les nuisances. Ce règlement vise à définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances.

Puisqu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement le mois prochain.

Le projet de règlement #24-466 est également déposé et disponible pour consultation. Une copie papier peut également mis à la disposition sur demande.

10 LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Un sondage sur les activités à venir sera distribué à la population. Des articles achetés précédemment seront retournés pour non-utilisation. Le Gros Porc-T est de retour pour une troisième édition.

11 POINT D'INFORMATION :

11.1 Bornes de recharge-Revenus de janvier à mars 2024

11.2 Appui à la MRC des Maskoutains

- Saint-Bernard-de-Michaudville
- Saint-Dominique

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Ville de Saint-Hyacinthe
- Ville de Saint-Pie
- 11.3 Appui claims miniers
 - Saint-Gérard-de-Majella
- 11.4 Appui Municipalité de Yamaska
 - Upton
 - Saint-Gérard-de-Majella
- 11.5 Appui à la Municipalité d'Upton
 - Saint-David
- 11.6 Résolution #68-04-24-Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile intervenue avec la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu (Municipalité de Saint-Aimé)

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-05-99

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h44.

Mairesse

Directrice générale